

Séance du lundi 10 octobre 2022

Date de la convocation: 04/10/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants: 13

Nbr. vote pour: 13

Nbr. vote contre: 0

Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Représentés: Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Muriel SAIZ, César VERDIER, Olivier CHARTON

Excusés: Siméon LEFEBVRE

Absents: Adrien RICARD

Secrétaire de séance: Hervé PELLECUER

Objet: Représentation de la commune de Ventalon en Cévennes auprès du Syndicat Mixte Lozère Numérique - DE_2022_055

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune doit procéder à la désignation de représentants communaux auprès du Syndicat Mixte Lozère Numérique auquel la commune est adhérente,

Considérant que les représentants actuels, Martin WATERKEYN et Jean-Claude DAUTRY, ne souhaitent plus être représentants communaux auprès de ce Syndicat pour raisons personnelles,

Considérant qu'à cette fin des appels à candidature sont faits au sein des membres du conseil municipal par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal procède à l'élection des représentants de la commune de VENTALON EN CEVENNES auprès de l'organisme susmentionné.

Sont élus à l'unanimité en tant que délégués auprès du Syndicat Mixte Lozère Numérique :

- Délégué titulaire : M. Pierre-Emmanuel DAUTRY.
- Délégué suppléant : M. Camille LECAT.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/10/2022 048-200058410-20221010-DE_2022_055-DE